



Saint-Constant
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENTS NUMÉRO 1673-20 ET 1676-20

AVIS est donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Saint-Constant, que lors d'une séance tenue le 17 novembre 2020, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté les règlements suivants :

- 1673-20 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17 afin de modifier des normes relatives aux matériaux nobles, aux murs en porte à faux, aux enseignes électroniques et à l'architecture dans la zone MS-416;
- 1676-20 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Saint-Constant numéro 1532-17 afin de modifier la liste des immeubles ou bâtiments d'intérêt patrimonial.

Les présents règlements sont disponibles pour consultation sur le site internet officiel de la Ville de Saint-Constant au www.saint-constant.ca dans la section Avis publics et fait suite au présent avis.

À NOTER : durant la période d'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement en raison de la pandémie de la COVID-19, vous pouvez obtenir copie du règlement en contactant le Service des affaires juridiques et greffe au (450) 638-2010 poste 7530 ou par courriel à l'adresse suivante : greffe@saint-constant.ca

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Ces règlements sont entrés en vigueur le 18 décembre 2020, soit à la date de délivrance des certificats de conformité par la Municipalité régionale de comté de Roussillon.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 21 décembre 2020.

Me Linda Chau
Greffière adjointe